



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « A.PRO.D.H »

RAPPORT DE JUIN 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
BSR	: Bureau Spécial de Recherche
CDS	: Centré de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FBU	: Franc Burundais
FNL	: Front National de Libération
INSP	: Institut National de Santé Publique
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OTB	: Office du Thé du Burundi
PJ	: Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique de Congo
SNR	: Service National de Renseignement
SOBEL	: Société Burundaise d'Elevage
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de juin 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays. Ainsi :

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- aux attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés,
- aux attentats à la grenade,
- aux exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD),
- à la chasse à l'homme suivie de lynchage des présumés pratiquants de la sorcellerie.

Au niveau politique, nous mettons en évidence l'intolérance politique caractérisée par des menaces d'assassinat des membres de l'opposition surtout le CNL et la destruction des permanences de ce parti.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales et
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, nous nous focalisons sur la réponse à la pandémie due au Covid-19 dans notre pays.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, la situation des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes est épinglee.

En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous analysons la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois concerné par le présent rapport. Et en conclusion, nous recommandons des pistes à empreinter en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

II.1.1. Des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés

1- En date du 5 juin 2021, vers 16 heures, sur la sous-colline Ngara, colline Rutorero, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 4 militaires burundais ont été grièvement blessés suite à une embuscade tendue par des hommes armés parlant la langue kinyarwanda. Selon des sources sur place, ces militaires burundais qui étaient en patrouille dans la réserve naturelle de la Kibira ont échangé de tirs avec ce groupe et 4 militaires ont été blessés grièvement.

2- En date du 6 juin 2021, vers 15 heures, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur les sous-collines Barizo, Nyabusoko et Gatingi de la colline Kibande, zone Mabayi et Ngara de la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 8 corps sans vie non identifiés ont été retrouvés par la population de cette localité. Selon des sources sur place, ces personnes ont été tuées lors des affrontements qui ont duré plus de 3 heures entre des militaires burundais installés dans cette réserve et un groupe armés parlant la langue kinyarwanda. Ces affrontements ont fait aussi une dizaine de blessés et 8 fusils de type Kalachnikov ont saisis. Selon les mêmes sources, les cadavres ont été enterrés par des Imbonerakure sur l'ordre de Léon Ndikuriyo, chef de zone Butahana et Sawuli Moïse Ntibayoberane, chef de zone Mabayi. Les blessés ont été embarqués dans le véhicule militaire vers la province de Kayanza.

3- En date du 13 juin 2021, Aline Kwizera âgée d'une vingtaine d'années et sa sœur sont tombées dans une embuscade d'hommes armés de fusils au quartier Muyanga 3, sur la colline Gahanga au chef-lieu de la commune de Bukeye en province Muramvya. Selon une source, les deux sœurs rentraient du centre de négoce de Bukeye quand elles ont été attaquées sur la colline de Gahanga. Aline Kwizera a succombé des suites de blessures par balle à l'hôpital Giko de la même commune.

4- Dans la nuit du 14 au 15 juin 2021 aux environs de 2 heures du matin, en commune et province Bubanza, Virginie Ndayisaba âgée de 45 ans a été la cible d'une attaque de deux personnes armées de machettes, couteaux et fers à béton. Après avoir creusé sous la porte de sa maison, les malfaiteurs lui ont intimé l'ordre de leur donner de l'argent avant de lui donner 2 coups de machettes sur la tête. L'un parmi les deux délinquants avait déjà commencé les fouilles pour chercher de l'argent et autres biens. Une somme de 6 500 FBU et un simple téléphone portable ont été volés. Ils ont même tenté de violer sa fillette de 11 ans mais sans succès car les voisins ont vite intervenu avant le forfait. Signalons que l'administration provinciale et communale ont été informées de cet incident mais sans réaction aucune. Les suspects délinquants seraient des Imbonerakure.

5- En date du 18 juin 2021, vers 2 heures du matin, sur la colline Kayove, zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga, Claudine Harerimana, fille albinos, âgée de 25 ans, a été blessée au bras gauche à l'aide d'une machette par un malfaiteur non identifié. Selon des sources sur place, ce dernier a d'abord défoncé la porte de sa maison et s'est ensuite introduit dans sa chambre. La victime a crié au secours et ses parents sont intervenus puis le présumé auteur a pris fuite. Selon les mêmes sources, cette victime a été évacuée vers le CDS Masaka.

6- En date du 23 juin 2021, sur la colline Mujigo, commune Buyengero, province Rumonge, Polycarpe Iranyibuka, âgé d'une vingtaine d'années a été tué par des gens non identifiés armés de fusils. Selon des sources sur place, ces hommes non identifiés ont aussi tabassé un commerçant qui était avec Polycarpe et lui ont volé une somme d'argent d'environ 4 millions de Francs Burundi qu'il avait sur lui. Les deux victimes ont été attaquées lorsqu'elles rentraient chez elles. Selon les mêmes sources, Polycarpe Iranyibuka a succombé à ses blessures lors de son évacuation au CDS Nkizi.

7- Dans la soirée du 26 juin 2021, vers 20 heures, sur la sous-colline Kaniga, colline et commune Rutegama, province Muramvya, dix-huit personnes ont été tuées et cinq blessées par des gens non identifiés à main armée qui avaient tendu une embuscade contre huit véhicules sur la route Gitega-Muramvya. Selon des sources sur place, deux de ces véhicules, un du type probox et un minibus hiace ont été brûlés avec des passagers. D'après une source, 16 personnes sont mortes sur le champ. Selon la même source, en se repliant, les malfaiteurs ont tué un couple qui rentrait d'une fête familiale. Ces cadavres dont 13 étaient calcinés ont été conduits aux morgues des hôpitaux des environs comme à Muramvya et à Kibimba, en province Gitega. Selon les mêmes sources, parmi les victimes, il y avait Alexandre Mukurarinda, originaire de la colline Muyebe; un prénommé Eric de la colline Kibungere dans la commune Nyabihanga; un prénommé Denis exerçant un métier de chauffeur dans la province Gitega et Eraste Nduwimana de la colline Muyogoro dans la commune Ndava, province Mwaro. Le matin du 27 juin 2021, des policiers ont mené une fouille perquisition dans des ménages de la localité de l'incident et ils ont arrêté quatre hommes dont deux membres du parti CNL. Rappelons qu'en date du 9 mai 2021, vers 20 heures, sur cette même route, au niveau de la colline Burambana, tout près de la rivière Mubarazi, à quatre kilomètres du chef-lieu de la commune et province Muramvya, douze personnes avaient été tuées et cinq blessées lors d'une embuscade tendue par des hommes à mains armées non identifiés.

II.1.2. Des attentats à la grenade

1- Dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2021, sur la colline Ruzingati, commune Gahombo, province Kayanza, Angéline Niyibaruta, âgée d'une soixantaine d'années et son petit-fils, ont été tués par des gens non identifiés à l'aide d'une grenade lancée à travers la fenêtre. Selon des sources sur place, cette attaque a eu lieu pendant que le mari de Angeline, Casimir Nyinyabashira, n'était pas à la maison. Selon la police, des enquêtes ont directement commencé pour identifier les auteurs. Selon la même source, l'année passée, cette famille avait été attaquée trois fois mais il n'y avait pas eu de morts ni de blessés.

2- En date du 11 juin 2021, vers 21 heures, sur la colline Gahandu, zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba, Eric Niyondavyi, chef de zone Mpinga et son conducteur de moto, Bosco Gatabazi, ont été blessés par l'explosion d'une grenade lancée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ce chef de zone a été blessé au niveau des jambes et le motard au niveau des bras. Ces blessés ont été conduits au CDS Kabata avant d'être transférés à l'hôpital Makamba pour des soins médicaux intensifs. Selon les mêmes sources, Zénon Kabura, retraité ex-FAB, originaire de la zone Gishiha, frontalière avec la zone Mpinga, a été arrêté pour des raisons d'enquête.

3- En date du 15 juin 2021, vers 2 heures du matin, au quartier Karera I, commune et province Gitega, Princia Uwimana, âgée de 10 ans, écolière en 3^{ème} année à l'ECOFO et Mireille Nduwimana, travailleuse domestique, ont été blessées dans une explosion de grenade lancée par des gens non identifiés à travers une fenêtre de la maison dans laquelle elles dormaient. Selon des sources sur place, lors de cette attaque, Dieudonné, boutiquier, père de l'enfant blessé s'était rendu à Makamba sur sa colline natale et il était en instance de divorce avec sa femme. Selon les mêmes sources, une concubine de Dieudonné a été arrêtée et conduite au cachot de la PJ Gitega pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, les victimes ont été évacuées vers l'hôpital du district sanitaire de Gitega pour bénéficier des soins médicaux.

II.1.4. Des exactions commises par les Imbonerakure

1- En date du 3 juin 2021, sur la colline Mihigo, commune Busiga, province Ngozi, Emmanuel Nyandwi, âgé de 43 ans, militant du parti CNL, a été tabassé et blessé par un groupe d'Imbonerakure en patrouille. Selon des sources sur place, Emmanuel Nyandwi rentrait à son domicile, en provenance d'un bistrot situé sur la même colline lorsqu'il a croisé un groupe d'Imbonerakure en patrouille. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée d'avoir refusé la proposition d'adhésion au parti CNDD/FDD.

2- En date du 7 juin 2021, sur la colline Ruhororo 1 communément appelée Matonge, en commune et province Bubanza, Niyonsaba Thiery âgé de 28 ans a été sauvagement battu et maltraité par des Imbonerakure dont Zola Jean-Claude encadreur au lycée Bubanza et famille très proche du général Générose Ngendanganya de la PNB, Nzosaba et Niyonsaba. Thierry a été ensuite conduit dans une maison de la même autorité (maison qui sert de buvette de Zola) pour, cette fois ci, y subir des traitements inhumains, cruels et dégradants :

ils ont versé de l'eau dans ses fosses nasales, l'ont battu le dos contre le sol en lui infligeant des coups de bâtons et plusieurs coups de pieds. La victime serait accusée de ne pas remettre une partie de la somme qu'il avait obtenue par escroquerie. En mauvaise état, la victime est hébergée à l'hôpital de Bubanza depuis le 7 juin 2021. Quant aux auteurs, ils sont restés libres.

3- En date du 23 juin 2021, vers minuit, sur la sous colline Kinogono, colline Nyarunazi, Buhinyuza, province Muyinga, William Kwizerimana, âgé de 25 ans, récemment rapatrié du Rwanda, a été blessé au niveau de la tête et du menton à coups de couteau par ses deux voisins, membres de la milice Imbonerakure, Lionel BUMWE et Justin Ndagijimana. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez lui tard la nuit et est tombée dans une embuscade tendue par ces deux Imbonerakure. Lionel BUMWE, présumé auteur, a été arrêté par des policiers mais Justin Ndagijimana a pris le large.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. De l'intolérance politique

1- En date du 5 juin 2021, vers 6 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe de plus de 50 Imbonerakure des collines Rwingoma, Buhiga et Mwoya, commandés par les prénommés Elysée de la colline Rwingoma et Jean Marie de la colline Mwoya ont proféré des menaces et intimidation à l'endroit des populations qui ne sont pas membres du parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Selon des sources sur place, ils ont sillonné le centre de Buhiga, en passant par les quartiers de ce centre chantant en disant en kirundi « *Aho haruguru mu bigwati, hari ubugabo bw'ibipinga, twarabuhanuye buranka, umusi urizina tuzobumesa* », ce qui se traduit en français: « *dans ces villages-là haut, il y a des opposants. Nous les avons conseillés et ils ont refusé, nous allons les lessiver* ».

2- En date du 6 juin 2021, dans la nuit, sur la colline Buringa, zone et commune Muhuta, province Rumonge, une permanence collinaire du parti CNL a été vandalisée et détruite partiellement par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la dite maison abritant cette permanence a été détruite pour la troisième fois après que les militants dudit parti l'aient réhabilitée en date du 2 juin 2021. Ces fidèles ont demandé que les auteurs soient arrêtés et punis conformément à la loi.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois de juin 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de juin 2021.

Quelques cas illustratifs :

1- En date du 31 mai 2021, aux enceintes de l'INSP, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Déo Hatungimana, employé de l'INSP, a été arrêté sans mandat par l'OPJ du BSR, Joseph Ndabihawenimana. Selon des sources sur place, Déo Hatungimana venait d'un séminaire de formation qui se tenait à ce même institut avec une bouteille d'eau dans la main et l'a déposée sur une table du bureau où travaille Rose, sa collègue. Celle-ci l'a appelé pour qu'il la récupère mais Déo lui a répondu qu'elle pouvait en consommer si elle en avait besoin. Selon les mêmes sources, après un instant, Rose a vu que la bouteille commençait à gonfler et elle a alerté la police pour faire le constat. Ce policier a arrêté Déo et l'a conduit au cachot du BSR en l'accusant de vouloir empoisonner Rose tandis que la bouteille a été transportée au laboratoire du BBIN.

2- En date du 31 mai 2021, au centre de la commune et province Rumonge, Alexis Hamenyimana, résident de la colline et zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de la police à Rumonge par le responsable provincial du SNR au moment où il allait déposer sa plainte au parquet de Rumonge contre des personnes qui le menaçaient. Selon des sources sur place, en date du 25 mai 2021, Alexis Hamenyimana avait adressé une lettre au Gouverneur de la province de Rumonge sollicitant une protection suite aux menaces dont il était victime. Selon les mêmes sources, Alexis Hamenyimana avait témoigné dans un dossier, relatif aux présumés collaborateurs d'un groupe à main armée, auditionné par le TGI Rumonge en date du 20 mai 2021. A cette date, au TGI Rumonge, Marius Ndikumana accompagné d'un policier a dit à Alexis que le SNR à Rumonge avait besoin de lui alors qu'il s'apprêtait à témoigner et Alexis lui a dit d'attendre afin qu'il finisse de témoigner mais comme il ne voulait pas l'écouter Alexis s'est confié au procureur de la République à Rumonge. Ce dernier a dit à Alexis de témoigner d'abord et aller ensuite se présenter au SNR.

3- En date du 3 juin 2021, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, Liévin Nimubona, âgé de 9 ans, élève de la 3^{ème} année, à l'ECOFO Bugarama a été arrêté et détenu au cachot de la brigade Muramvya après que le père de N.V ait porté plainte. Selon des sources sur place, cet enfant a été accusé d'avoir violé N.V, âgée de 4 ans, en cours du chemin lorsqu'ils étaient allés chercher de l'eau.

4- Dans l'après-midi du 3 juin 2021, dans un bistrot situé à Gitwe communément appelé «Kwi Chantier», sur la colline Rutambiro, zone Kankima, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, le prénommé Gabriel, commerçant, a été arrêté par Emmanuel Ndayiragije alias Manyoni, Imbonerakure. Selon des sources sur place, Gabriel a été accusé par cet Imbonerakure d'avoir insulté le président de la République. Selon les mêmes sources, lors d'une dispute avec cet Imbonerakure, le commerçant disait qu'il respecte Dieu en premier lieu, ses parents en second lieu et le président de la République en 3^{ème} lieu. Cet Imbonerakure a alors demandé aux policiers du poste de police de Rwibaga d'arrêter ce commerçant qui a été conduit au poste de police d'Ijenda.

5- En date du 3 juin 2021, vers 21 heures, sur la colline Jenda urbaine, zone Jenda, commune Mugongo -Manga, province Bujumbura rural, Léonidas Nahimana, membre du parti MSD, originaire de la colline Rwibaga, de la même zone, même commune et province, a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Jenda par Emmanuel Ndayiragije alias Manyoni, Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par cet Imbonerakure de rentrer tard. Selon les mêmes sources, il a été arrêté seul alors qu'il était avec Clément RUMUMBA, membre du parti CNDD-FDD, agent de l'OTB Jenda. Selon les mêmes sources, Léonidas Nahimana avait été arrêté à Mukike et emprisonné pour cause de formation d'une rébellion contre le 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza et il venait d'être libéré par la grâce présidentielle.

6- En date du 6 juin 2021, dans l'après-midi, Syldie Ndagijimana, conseiller technique sortant chargé des questions du développement, Bernard Sabiyumva, conseiller technique sortant chargé des affaires administratives et sociales de la commune Makamba, Gervais Ndayisenga, secrétaire communal et 3 secrétaires provinciaux ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Makamba après interrogatoire devant une commission du Ministère en charge de l'intérieur. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir faussé le procès-verbal de la réunion du conseil communal Makamba du 23 mai 2021. Les secrétaires ont été accusés aussi du retard dans la transmission de la lettre au Gouverneur suspendant la nomination des conseillers techniques, d'un secrétaire exécutif et d'un secrétaire permanent de la commune en dépassant des délais prévus par la loi. Rappelons qu'en date du 3 juin 2021, deux conseillers techniques sortants de la commune Makamba avaient écrit une lettre dénonçant des malversations commises par l'administrateur de la commune Makamba tandis qu'en date du 4 juin 2021, un comptable communal avait adressé une lettre de démission. Ces arrestations résultent d'un bras de fer entre l'administrateur communal Zuweni Irakiza appuyée par le gouverneur de la province Makamba Françoise Ngozirazana et le conseil communal, au sujet de la mise en place des conseillers techniques et d'un secrétaire exécutif permanent de la commune Makamba.

7- En date du 8 juin 2021, le matin, au quartier Buterere II A, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Sheikh Rashid Ndikumana a été arrêté et conduit au cachot de la PJ par des policiers du poste de police de la zone Buterere. Selon des sources sur place, Rashid avait prêché en disant que si le président de la République ne limogeait pas le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique, Gervais Ndirakobuca que le châtimeur du Tout-Puissant lui tomberait dessus dans 2 semaines et que le Ministre devrait demander pardon sur ses propos. Selon les mêmes sources, dans une réunion avec des représentants des Eglises en Mairie de Bujumbura, le Ministre Gervais Ndirakobuca avait exigé aux musulmans de ne plus faire des appels mégaphoniques précédant leurs prières du petit matin.

8- En date du 12 juin 2021, André Ndayitezibiganza originaire de zone Gisagazuba commune Burambi province de Rumonge a été arrêté par les policiers de la position de Gisagazuba en compagnie des Imbonerakure après une fouille perquisition opérée dans certains ménages de la même commune. La population de Burambi s'inquiète de cette fouille perquisition opérée dans les ménages ciblés par les policiers et Imbonerakure. André Ndayitezibiganza a été arrêté après quelques jours de sa libération par le tribunal de Rumonge sur l'infraction d'assassinat d'un Imbonerakure du nom de Bayubahe Leonidas et la collaboration avec des bandes armées. Selon nos sources, il est victime de son appartenance politique et d'avoir refusé l'adhésion au parti CNDD- FDD.

9- En date du 16 juin 2021, au Lycée Muyaga, situé à 4 kilomètres du centre urbain de Cankuzo, Joséphine Cegetera, âgée d'une quarantaine d'années, secrétaire à ce Lycée, a été arrêtée à son service par des agents du SNR de Cankuzo dont Venant Ndayishimiye. Selon des sources sur place, elle a été embarquée au bord d'un véhicule du SNR et conduite au cachot du parquet de Cankuzo sans convocation. Selon les mêmes sources, Joséphine, de la composante sociale Tutsi, ex-membre du parti UPRONA, avait été chassée par son mari Gabriel Toyi, de la composante sociale hutu, membre de la milice Imbonerakure, agent de la commission nationale de désarmement de la population. Rappelons qu'un dossier de divorce est pendant au tribunal de résidence de Cankuzo, depuis trois ans.

10- En date du 18 juin 2021, Rénovat Barateganya, Sylvestre Minani alias Runzanga, tous ex-FAB et Désiré Nkuzimana alias Maso ont été arrêtés par des policiers en collaboration avec Méroé Ntunzwenimana, responsable du SNR. Selon des sources sur place, les deux ex-FAB ont été arrêtés à leur domicile sur la colline Rutegama, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba tandis que Désiré a été arrêté à son service à l'agence de transport Memento. Selon les mêmes sources, leur arrestation était liée à une attaque à la grenade contre le chef de zone Mpinga, Eric Niyondavyi et son chauffeur de moto Bosco Gatabazi ; attaque survenue en date du 11 juin 2021 vers 20h30. Signalons que cette arrestation a eu lieu une semaine après l'arrestation d'un autre ex-FAB, Zénon KABURA âgé de 60 ans, accusé d'avoir participé à l'attaque à la grenade contre le chef de zone Mpinga. Tous ont été détenus au cachot du commissariat communal de police à Makamba.

11- En date du 18 juin 2021, vers 17 heures, au quartier Mirango, zone Kamenge, commune Ntampangwa, Bujumbura mairie, Séverin Bagorikunda, membre du bureau exécutif du parti CNL et sa femme ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, des policiers ont fait irruption au domicile de ces victimes et les ont tous conduits au cachot du BSR. La femme de Séverin a été relâchée quelques heures après sans indiquer le motif de leur arrestation.

12- En date du 20 juin 2021, vers 9 heures du matin, au chef-lieu de la commune Ruyigi, près du marché central de Ruyigi, un sentinelle surnommé Anda Sona qui montait la garde a été arrêté par un policier. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir blessé une personne qui tentait de voler dans un stock de marchandise appartenant à un commerçant nommé Havyarimana. Selon les mêmes sources, ce sentinelle a blessé le voleur à coups de machettes au niveau de la tête et ce dernier a fui avec du sang sur son corps. Le veilleur a été conduit au cachot de la police de Ruyigi.

13- En date du 23 juin 2021, vers 11 heures, au chef - lieu de la commune et province Bururi, Sylvère Ntibaramvuna, âgé de 71 ans, retraité, ex-officier de police, a été arrêté, dans son secrétariat public, par des policiers et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Bururi sur l'ordre du procureur de la République à Bururi. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par Louis Nduwimana, conseiller économique du Gouverneur de cette province de l'avoir injurié quand ce dernier participait à une campagne de recouvrement forcé des taxes communales. Selon les mêmes sources, Sylvère a été arrêté quand il venait de payer 40 000 FBU exigés et il a été libéré le lendemain, aux environs de 17 heures, par le premier substitut du procureur du parquet de Bururi. Signalons que les percepteurs des taxes communales avaient fermé le secrétariat public de Sylvère à l'aide d'un cadenas sur l'ordre de Louis Nduwimana et il n'avait pas accès à ses médicaments contre le diabète et l'hypertension dont il souffre.

14- En date du 24 juin 2021, sur la colline Budaketwa, commune Mabanda, province Makamba, Antigone Sindayiganza et Francine Niyonsaba, épouse d'un militaire, ex-FAB, ont été arrêtés par Méroé Ntunzwenimana, responsable provincial du SNR à Makamba, accompagné de Serges Nibayubahe, chef de zone Gitara de la même commune. Selon des sources sur place, Antigone Sindayiganza a été poursuivi après la fuite de son frère, enseignant de la localité qui était recherché par des agents du SNR et des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, les deux victimes ont été embarquées à bord d'un véhicule de type pick up du responsable provincial du SNR jusqu'au cachot du commissariat provincial de la police à Makamba.

15- En date du 27 juin 2021, vers 11 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Félix Ndayizeye, âgé de 43 ans, enseignant au Lycée communal Buhiga, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers et détenu au cachot de police de la commune Buhiga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir manifesté sa joie quand il avait appris que Stany Manirakiza, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD en même temps DPE Karuzi venait de perdre les élections provinciales au sein du parti CNDD-FDD.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- En date du 2 juin 2021, sur la colline et zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Ernest Bagayuwitunze, âgé de 55 ans, policier à la retraite, ex-combattant du mouvement FNL, aile d'Agathon Rwaswa, originaire de la commune Buganda, a été enlevé par des agents du SNR, en provenance de Bujumbura Mairie, en tenue policière conduits par Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, Chef du Service de la Sécurité Intérieure au sein du SNR. Selon des sources sur place, ces agents du SNR ont encerclé son domicile très tôt le matin avant d'entrer dans la maison de la victime. Arrivés à l'intérieur de la maison, ils l'ont directement ligotée et l'ont transportée dans leur véhicule vers une destination inconnue. Ce policier venait de pensionner, deux mois avant et il travaillait au commissariat communal de police de Buganda. La famille a été interdite de demander l'identité des auteurs d'enlèvement et de son sort. Selon les mêmes sources, la famille a cherché partout dans des cachots de la province Cibitoke sans succès.

2- En date du 3 juin 2021, à l'ex-marché central de Bujumbura Mairie, commune Mukaza, des agents du SNR conduits par Mathias Nduwimana alias Atia ont enlevé Thierry Kwizera, résident de la zone Musaga qui venait d'être libéré de la prison de Mpimba par la grâce présidentielle. Selon des sources sur place, il a été appelé par ces agents du SNR quand il entrait dans l'alimentation idéale au centre-ville de Bujumbura. Selon les mêmes sources, il a été conduit à bord d'une camionnette double cabine immatriculée D3981A, vers une destination inconnue.

3- En date du 4 juin 2021, sur la 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le surnommé Mababa, originaire de la zone Rukaramu, a été arrêté et conduit par des militaires de la garde du président Evariste NDAYISHIMIYE à bord de leur véhicule pick-up militaire, vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'approcher le président en visite à la SOBEL où sont rassemblées les victimes des eaux du lac Tanganyika et de la Rusizi en provenance de la zone Gatumba de la même commune et même province.

4- En date du 12 juin 2021, au quartier Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura mairie, Eric Hakizimana, âgé entre 20 ans et 25 ans, originaire de la zone et commune Bugarama, province Rumonge, a été enlevé quand il se rendait à la 12^{ème} avenue du même quartier pour rejoindre ses amis avec lesquels il pratiquait du sport matinal du samedi. Selon des sources sur place, il n'a pas pu rejoindre son groupe sportif. Selon les mêmes sources, sa famille l'a cherché partout mais en vain.

Bref, au moins 25 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et au moins 4 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de juin 2021.

II.4. Du contexte social.

II.4.1. De l'évolution de la pandémie due au Covid-21 au Burundi.

Selon le rapport de la situation due au Covid-19 publié par le ministère ayant la santé publique dans ses attributions, au cours de 28 jours (du 28 mai au 24 juin 2021), on note une baisse de 3% du nombre de nouveaux cas de Covid-19 rapporté par rapport à la même période précédente. Par contre, le nombre de personnes dépistées a légèrement augmenté. Parmi les 675 cas rapportés au cours de ces derniers 28 jours, 519 cas sont communautaires (76,89%) contre 156 cas importés (23,11%) sur un total de 40084 personnes dépistées.

Au 25 juin 2021, parmi les 42 nouveaux cas de Covid-19 détectés ce 24 juin 2021, on dénombre 36 cas de transmission communautaire (85,71%) et 6 cas importés (14,29%). Le taux de positivité ce jour étant de 2,50%. Quant aux six cas importés, cinq ont été dépistés à l'aéroport en provenance de l'Éthiopie et un cas au point d'entrée terrestre de Gatumba, frontalier avec la RD Congo, d'où ils proviennent.

Au total, on dénombre au moins 797 contacts sous suivis devenus positifs à la Covid19 depuis le 31 mars 2021 sur un total de 29676 contacts identifiés et listés, soit une incidence de 2,69%. On a enregistré 130 nouveaux contacts listés et 57 contacts qui sont sortis du suivi. Au total, il reste sous suivi 485 contacts à la date du 24 juin 2021.

Aucun nouveau décès lié à la Covid-19 n'a été rapporté ce jour. Au total huit décès sont officiellement rapportés depuis le début de l'épidémie sur les 5385 cas pris en charge au Burundi, soit un taux de létalité de 0,15%. Les deux derniers décès proviennent l'un de Mabayi (survenu le 24 mai 2021), l'autre de Muyinga (survenu le 27 mai 2021).

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juin 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les sanctionner conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. De plus, la chasse aux présumés sorciers a repris après une certaine période d'accalmie faisant de personnes tuées. Les cas de justice populaire et de règlement de compte se sont aussi multipliés dans le silence inouï des autorités administratives et policières.

Voici quelques cas que nous avons pu identifier :

1- En date du 1^{er} juin 2021, le matin, sur la colline Rutegama, à l'endroit communément appelé « Ku Masanganzira », commune et province Gitega, un corps sans vie d'un prénommé Léonce, boutiquier récemment installé sur cette colline, a été retrouvé suspendu sur une corde dans sa maison. Selon des sources sur place, sur les lieux se trouvait un Imbonerakure, prénommé Eric, qui interdisait des gens de s'approcher du cadavre. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Gitega par des policiers.

2- En date du 1^{er} juin 2021, Queen Mugisha âgée de 12 ans, a été tuée décapitée sur la colline Gishingano, zone Nyambuye, commune Isare, Province Bujumbura rurale. Selon des sources, cette jeune fille venait d'acheter une caisse de bière quand elle est tombée dans une embuscade des malfaiteurs. Ces derniers n'ont pas été identifiés.

3- En date du 1^{er} juin 2021, vers 15 heures, sur la sous-colline Migezi, colline et zone Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie et en état de décomposition de Sylvie Cubwa, résident sur la même colline, a été retrouvé à 500 mètres de son domicile, par des cultivateurs en provenance de leurs champs de manioc. Selon des sources sur place, la victime avait été portée disparue depuis 10 jours. Selon les mêmes sources, ce corps était nu. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré le même jour par sa famille. Julienne Ndayihaya, administrateur de la commune Mugina a affirmé les faits en disant que cette femme a été tuée par des personnes non identifiées et a promis à la famille que des enquêtes allaient commencer pour identifier des auteurs.

4- Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin 2021, des individus non identifiés ont assassiné par balles Célestin Bigirimana à son domicile situé sur la colline Bihinde, commune Bugarama, province Rumonge. Selon des sources sur place, Célestin Bigirimana, un enseignant à l'ECOFO Bambo, marié et père de 4 enfants, aurait été assassiné par des Imbonerakure pour des mobiles politiques à cause de sa nouvelle adhésion au parti CNL après avoir quitté le CNDD-FDD dont il était militant depuis longtemps.

5- En date du 1^{er} juin 2021, vers 1 heure du matin, sur la sous-colline Gasesa, colline et zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Lazare Sakubu, âgé de 65 ans, a été retrouvé décapité tout près de la route qui mène vers chez lui. Selon des sources sur place, Lazare avait quitté son domicile en date du 31 mai 2021, vers 18 heures et il était allé prendre un verre dans un bistrot se trouvant à moins d'une centaine de mètres de son domicile, sur cette même colline. Ce jour, sa famille a attendu son retour mais en vain. Selon les mêmes sources, Lazare était accusé de sorcellerie par la population de la localité. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

6- En date du 3 juin 2021, vers 15 heures, sur la 5^{ème} transversale, colline et zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des bergers à 50 mètres de la rivière Rusizi, séparant le Burundi et la RDC. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté et gisait dans le sang. Selon les mêmes sources, ledit corps présentait des blessures au niveau du front. Ces bergers ont alerté des militaires d'une position se trouvant tout près de la localité. Ils sont venus avec Elie Mfatukobiri, chef de zone Ndava. Selon les mêmes sources, ce corps a été enterré sur le même lieu par la population sur l'ordre de Pamphile Hakizimana, administrateur communal de Buganda.

7- En date du 3 juin 2021, vers 15 heures, sur la colline Ruyaga, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, Ntaconayigize, marié, membre du parti CNDD-FDD, a été tué à son domicile à coups de couteau par son frère Mbonimpa, marié, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, des problèmes fonciers sont à l'origine de ce meurtre. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a failli être lynché par des voisins mais des chefs collinaires leur en ont empêché et il a été conduit au cachot du poste de police de la commune Gihogazi.

8- En date du 3 juin 2021, vers 16 heures, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, 2 corps sans vie d'enfants non identifiés ont été retrouvés dans les eaux du lac Tanganyika et ils ont directement été repêchés. Selon l'administrateur de la commune Nyanza-Lac, Goreth Irankunda, des communiqués ont été lancés sur différentes collines afin d'identifier les familles des victimes. Selon les mêmes sources, les corps sans vie de ces enfants ont été conduits à la morgue de l'hôpital Nyanza-lac.

9- En date du 3 juin 2021 soir, le corps sans vie d'un vieillard non identifié a été retrouvé en commune Bukemba, province Rutana. Selon nos sources, il a été tué poignardé et les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

10- En date du 4 juin 2021, sur la colline Ruramba, commune Gisagara, province Cankuzo, le corps sans vie du nommé Mbonimpa a été retrouvé dans une brousse. La famille de la victime n'a cessé de réclamer des enquêtes pour identifier les auteurs.

11- En date du 5 juin 2021, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Pierre Ngendakumana, originaire de la commune Giheta, province Gitega, a été retrouvé, ventre ballonné, dans un caniveau d'irrigation des champs de riz. Selon des sources sur place, la famille de la victime a récupéré le cadavre après avoir été informée par Sadiki Ndaruzaniye, chef de zone Rukaramu.

12- En date du 6 juin 2021, le matin, sur la colline Gasera, commune Mutumba, province Karuzi, le corps sans vie de Gérard Rirabakina, âgé de 45 ans, résident sur cette même colline, a été retrouvé au bord de la route, à environ 100 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, le corps présentait des traces de machettes sur la tête, au niveau des jambes et des traces des coups de poignard sur d'autres parties du corps. Selon les mêmes sources, la victime avait passé la soirée de la veille dans un bistrot non loin de son domicile. La police a arrêté 4 hommes pour des raisons d'enquête.

13- En date du 7 juin 2021, un corps sans vie d'Anne Orienta Ikezwe, âgée d'1 an et demi, résidant sur la colline Ruvumu, zone Gakere, commune Kiremba, province Ngozi, a été retrouvé sur la colline Sigi, zone Gatobo, commune Gashikanwa de la même province. Selon des sources sur place, l'enfant avait été sans trace depuis le 1^{er} avril 2021 et ses parents Christian Ntuntu, âgé de 30 ans et son épouse Espérance Munezero, âgée 25 ans, résidents sur la colline Ruvumu, n'ont rien fait pour la chercher. Selon les mêmes sources, des membres de la parenté de l'enfant ont saisi la police de la commune Kiremba et celle-ci a arrêté les parents de cet enfant en date du 6 juin 2021. Lors de l'interrogatoire du 7 juin 2021, les parents ont avoué avoir tué leur enfant, ont indiqué le lieu de son enterrement et le cadavre a été déterré tandis que ces parents ont été conduits au cachot pour des raisons d'enquête.

14- En date du 8 juin 2021, le matin, sur la colline Ruhinga, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi, le corps sans vie d'Ancille Ndayisaba, résidant sur cette colline a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, à côté du cadavre se trouvait son bébé qui pleurait. Selon les mêmes sources, dans l'après-midi du 9 juin 2021, Apollinaire Kadidambare, enseignant à l'ECOFO Ruhinga et sa femme Calinie, tous beaux-parents de la victime ont été arrêtés pour des raisons d'enquêtes.

15- En date du 8 juin 2021, sur la colline Birongozi, zone, commune et province Rutana, Pontien Ntamakuriro, agent de police du poste de Giharo, a été retrouvé sans vie chez sa concubine prénommée Jeanine. Selon des sources sur place, ce cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rutana tandis que Jeanine a été conduite au cachot du poste de police de Rutana.

16- Dans la nuit du 9 au 10 juin 2021, au quartier Ruzira, centre urbain, commune et province Cankuzo, le corps sans vie d'Eric Nsengiyumva, âgé de 19 ans, cabaretier, originaire de la province Muyinga, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide des cordes de moustiquaires. Selon des sources sur place, cette victime travaillait dans un cabaret de boissons locales appartenant à Léonie, originaire de la colline Muhingamo, commune Gisagara, même province. Léonie, sa patronne, a été arrêtée par la police et détenue au cachot du parquet de Cankuzo pour des raisons d'enquête. Un OPJ et un médecin du Gouvernement se sont rendus sur les lieux pour faire le constat.

17- En date du 11 juin 2021, dans le quartier Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura mairie, le corps sans vie Blaise Hatungimana a été retrouvé dans le même quartier. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

18- En date du 13 juin 2021, sur la colline Mushanga, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, le corps sans vie de Claude Nzikobanyanka, âgé de 58 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé dans une bananeraie par des personnes qui se rendaient au marché. Selon des sources sur place, Nzikobanyanka était parti dans un bistrot pour prendre un verre avec des autres en date du 11 juin 2021 mais il n'était pas rentré. Selon les mêmes sources, 4 personnes à savoir Kubwayo, Ndikumana, tous Imbonerakure, Jean Mpawe et Niyonkuru, membres du parti CNDD-FDD, qui étaient ensemble dans un bistrot ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

19- En date du 13 juin 2021, vers 23 heures, sur la colline Ruvumera, zone Kiramira, commune Rugombo, province Cibitoke, Gabriel Mbuzekongira, âgé de 69 ans, a été tué par des personnes non identifiées armés de machettes. Selon des sources sur place, ces hommes se sont introduits dans sa chambre après avoir troué un mur d'une maison et ont directement tué cet homme et ont blessé sa femme. Selon les mêmes sources, 2 suspects ont été arrêtés par des policiers du poste de police de la commune Rugombo pour des raisons d'enquête.

20- En date du 14 juin 2021, vers 15 heures, sur la colline Gatwaro, commune et province Muramvya, Adélaïde Bigendako a été tuée à coups de machette, par son fils, Ernest Nimpagaritse. Selon des sources sur place, sa mère venait de refuser à son fils de vendre une propriété familiale. Selon les mêmes sources, l'assassin a été arrêté et jugé le même jour au cours d'un procès de flagrance. Ernest Nimpagaritse a été conduit à la prison de Muramvya depuis le 14 juin 2021.

21- En date du 14 juin 2021, sur la colline Gakobe, zone, commune et province Rutana, Godeliève Cimpaye, âgée de 47 ans, veuve, sans enfant, a été tuée brûlée dans sa maison après que des gens non identifiés l'aient enfermée. Selon des sources sur place, la victime était accusée de sorcellerie. Le cadavre de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rutana avant d'être enterrée par l'administration communale de Rutana car aucun membre de sa famille n'est venu pour récupérer son corps.

22- En date du 15 juin 2021, vers 14 heures, sur la sous colline Runyanzari, colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, des corps sans vie de Dieudonné Bizimana, âgé de 18 ans et de Pascal Ntaconayigize, âgé de 20 ans, tous orpailleurs sur le site de Runyanzari, de la même colline, ont été retrouvés dans la chambre d'une maison où ils logeaient ensemble par d'autres orpailleurs. Selon des sources sur place, ces derniers ont trouvé un autre orpailleur en état critique et ils l'ont conduit à une structure sanitaire de la localité pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Dieudonné Bizimana et Pascal Ntaconayigize avaient été dépouillés de l'or et de l'argent qu'ils avaient. Ces sources soupçonnent une piste d'empoisonnement. Neuf personnes ont été arrêtées par des policiers du poste de police de Mugina pour des raisons d'enquête.

23- En date du 15 juin 2021, vers 18 heures, sur la colline Mahembe, zone Gitaba, commune et province Makamba, le corps sans vie d'Angélique Ndikumwenayo, âgée de 19 ans, a été retrouvé par des gens qui se rendaient au ruisseau pour puiser de l'eau, allongé sous un avocatier avec une corde à la gorge. Selon des sources sur place, la victime avait disparu en date du 13 juin 2021, vers 19 heures, après avoir été appelée par téléphone par son fiancé, Olègue Nzosabumukiza de la même colline. Selon les mêmes sources, ce dernier n'a pas été retrouvé et avait laissé dans sa chambre un message sur un bout de papier disant qu'il ne pouvait pas continuer à vivre. Le corps de cette jeune fille a été emmené à la morgue de l'hôpital Makamba.

24- En date du 16 juin 2021, vers 5 heures du matin, sur la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Sylvestre Bidoreye alias Bidore, âgé de 38 ans, habitant sur cette colline, membre du parti CNDD-FDD, a été tué par des Imbonerakure de cette colline dont Jean Marie Vianney Mbonimpa, sur l'ordre du chef de cette colline Juliette Kamanzi.

Selon des sources sur place, dans la nuit du 15 juin 2021, Bidore et son cousin Joseph Muhirwa alias Mwemerabugabo, âgé de 40 ans, que des Imbonerakure avaient inscrits sur la liste des bandits qui volent dans la localité. Ayant été vus par leurs voisins en train de circuler, ces derniers en ont informé le chef de colline, Juliette Kamanzi. Cette dernière a appelé les Imbonerakure à lui emmener, dans cette même nuit, Bidore et son cousin mais ceux-ci se sont présentés chez cette autorité à l'aube. A leur arrivée, les présumés bandits ont été ordonnés de payer 200 000 FBU pour régler à l'amiable l'affaire mais ils n'ont payé à ces Imbonerakure que 80 000 FBU. Les deux cousins ont été tabassés à coups de gourdins et de machettes mais Mwemerabugabo a pu s'échapper laissant sur les lieux son cousin agonisant entre les mains de ces Imbonerakure. Sa femme est allée se plaindre chez un OPJ qui a convoqué le chef de colline en date du 18 juin 2021. Selon les mêmes sources, le cadavre a été retrouvé dans la rivière Nyabiho, en date du 20 juin 2021. Le chef de colline a été arrêté et conduit au cachot de la PJ à Karuzi pour la suite du dossier.

25- En date du 16 juin 2021, sur la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza, un corps sans vie de Fabien Cishahayo, âgé de 28 ans, infirmier, originaire de la colline Mibazi, commune Muhanga dans la même province, a été retrouvé au bord d'une route. Selon des sources sur place, son corps présentait des blessures sous forme des traces de machette au niveau de la tête et du visage. Selon les mêmes sources, la victime revenait de la BCB en commune Kayanza conduite par un conducteur de taxi moto qui transportait aussi un militaire. Le conducteur de taxi-moto et le militaire n'ont pas été attaqués par ces malfaiteurs. La police a arrêté des suspects pour des raisons d'enquête.

26- Dans la nuit du 16 juin 2021, sur la colline Gitsinda, zone Muzenga, commune Buyengero, province Rumonge, Anaclet Ndikumwenayo, âgé de 58 ans a été tué, sur la même colline, par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime qui rentrait à son domicile est tombée dans une embuscade d'hommes armés de machettes. Selon les mêmes sources, le meurtre aurait des liens avec un conflit foncier car le défunt avait un conflit foncier avec des voisins dont des membres de sa famille. Selon les mêmes sources, six personnes dont le frère du défunt ont été arrêtées et détenues au cachot du poste de police de la commune Buyengero pour des raisons d'enquête.

27- Dans la soirée du 16 juin 2021, sur la colline Kiderege, zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie de Samuel Bigirimana, âgé de 33 ans et père de 2 enfants, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde. Selon des sources policières, le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Nyanza-lac et des enquêtes ont commencé.

28- En date du 17 juin 2021, le matin, au sommet d'une montagne appelée Gihinga, colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, le corps sans vie de Siméon Barutwanayo, âgé d'une trentaine d'années, résidant sur la colline et zone Gatonde, commune Nyabikere de la même province et enseignant à l'ECOFO Gatonde de cette commune, originaire de la commune Mukike, Bujumbura rural, a été retrouvé. Selon des sources sur place, le cadavre ne présentait aucune blessure. Sa famille indique qu'il était parti le 16 juin à Gitega pour recevoir le crédit qu'il avait demandé à la BNDE. La famille a attendu son retour toute la journée mais en vain. Ses proches estiment que cet enseignant serait tué par des individus qui voulaient voler son argent.

29- Dans la nuit du 20 au 21, vers minuit, sur la colline Mugumure, zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, le nommé Yamungu alias Sungura, âgé de 36 ans, a été tué lapidé tout près de chez lui au moment où il venait d'un bistrot. Selon des sources sur place, Thierry Nibasumba et Léopold Toro qui étaient avec la victime dans ledit bistrot ont pris fuite. Selon les mêmes sources, le propriétaire du bistrot a été arrêté par des policiers du poste de Nyanza-lac pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac.

30- En date du 21 juin 2021, le corps sans vie de Prosper Bintunimana a été découvert par des femmes vendeuses de légumes et fruit dans un endroit appelé « Kukayaga » situé en zone Buterere, commune Ntawangwa, Bujumbura mairie. La victime était native de la colline Ndava en commune de Buganda dans la province de Cibitoke. Selon une source sur place, le corps était couvert de sang.

D'après une autre source, le défunt aurait été enlevé en date du 20 juin, vers 20 heures par des agents du SNR sur la colline Nyamitanga de la commune Buganda. Il aurait été soupçonné d'aider des individus suspects qui traversent la rivière Rusizi séparant la RDC et le Burundi.

31- En date du 21 juin 2021, Astérie Nzambimana a été retrouvée morte sur la colline Mihigo, commune Giteranyi, province Muyinga. Selon des sources, ce meurtre serait lié à un conflit foncier. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

32- En date du 22 juin 2021, le matin, Gaspard Bugaboburhabwa âgé de 77 ans a été retrouvé mort sur la colline Mihigo, commune Giteranyi, province Muyinga non loin de son domicile. Ce meurtre serait lié au problème familial. Son épouse a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquête.

33- En date du 25 juin 2021, le matin, sur la colline Mugendo, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, un corps sans vie d'Yvette Haragirimana, âgée de 23 ans, mariée à Jean Claude Havyarimana, âgé de 27 ans et mère de 3 enfants, a été retrouvée pendue sur une corde dans la cuisine. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures au niveau du cou et de la gorge. Selon les mêmes sources, c'est son mari qui a alerté les voisins disant que sa femme s'est suicidée et cet homme grondait souvent sa femme l'accusant de mettre au monde des filles seulement. Son mari était déjà en concubinage avec une autre femme à Bujumbura et qui avait mis au monde un garçon, il y avait quelques jours. Le présumé assassin a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la commune pour des raisons d'enquête.

34- En date du 26 juin 2021, au village III, commune Gihanga, province Bubanza, deux corps sans vie, l'un non identifié et l'autre de Richard Ndayishimiye alias Gisumizi ont été retrouvés. Selon des sources sur place, le corps de Richard a été retrouvé au cimetière du village III et il présentait des traces de coups de machettes tandis que l'autre cadavre qui présentait des traces de coups de cailloux au niveau de la tête a été retrouvé à la 7^{ème} transversale de ce même village. Selon l'administrateur de la commune Gihanga, Léopold Ndayisaba, ces deux cadavres étaient ceux des voleurs attrapés en flagrant délit. Le corps de Richard a été enterré sur le même lieu et l'autre corps non identifié a été conduit à la morgue de l'hôpital de Gihanga.

35- En date du 28 juin 2021, dans le quartier Kibenga, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'une fille a été retrouvé dans une parcelle sise à l'avenue Ruheshi, non loin de la croix rouge. Selon des sources sur place, ce corps a été déterré par des maçons qui étaient en train de terrasser un terrain pour y construire une maison. Selon les mêmes sources, la victime portait des habits d'une fille et avait des cheveux tressés. Les locataires de cette parcelle où le corps a été découvert ont été arrêtés par la police.

36- En date du 29 juin 2021, le matin, au quartier Gisyo de la zone Kanyosha (non loin d'un bar appelé Ku Bahumure), commune Muha, Bujumbura Mairie, Goreth Ntakarutimana a été tuée fusillée par un policier du nom de Butoyi. Selon des sources sur place, ce policier l'a fusillée suite à un conflit lié au dépassement (30 cm) de bornes de leurs parcelles. Selon les mêmes sources, l'autorité locale avait amorcé le règlement à l'amiable sans succès. L'auteur du crime a été arrêté. La victime a laissé 6 enfants très petits dont 3 garçons et 3 filles.

37- En date du 29 juin 2021, le matin, dans le quartier Kamesa, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Pontien Ndugaritse a été retrouvé dans un caniveau situé dans un endroit appelé « Bonesha ». Selon des sources, Pontien était allé, le lendemain soir, chercher de la nourriture pour ses poules au marché de Musaga mais il n'est pas rentré. Pontien habitait le quartier Kamesa. Selon les mêmes sources le corps de la victime avait des blessures. Les administratifs ont indiqué que les enquêtes avaient commencé pour identifier les meurtriers.

38- Dans la nuit du 29 au 30 juin 2021, dans un endroit appelé « MuGitaka » en commune Nyarusange, province Gitega, Idi Bigirimana, chauffeur d'un véhicule de marque Toyota, type probox qui transporte des personnes sur l'axe Bujumbura-Nyarusange, a été tué fusillé par ses clients et l'un de ces clients a été tué, par après, par un policier qui lui a tiré dessus à bout portant.

Bref et sans être exhaustif, au moins 73 personnes ont été tuées et 29 autres blessées au cours du mois de juin 2021.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	2	2
Bujumbura Mairie	0	0	2	0	0	0	0	0	3	0	5	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Cibitoke	8	10	0	0	4	0	0	4	4	0	16	12
Gitega	0	0	1	0	1	0	0	0	1	2	3	2
Karusi	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	5	1
Kayanza	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Makamba	0	0	0	0	2	0	0	0	3	2	5	2
Muramvya	0	0	0	0	1	0	19	6	0	0	20	6
Muyinga	0	0	0	0	0	1	0	0	2	1	2	2
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Rumonge	0	0	0	0	2	0	1	1	0	0	3	1
Rutana	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux	8	10	3	0	19	4	20	12	23	5	73	29

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de juin 2021, trois cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans le pays par nos observateurs des droits humains (cfr le point II.1.4). Mais cela ne signifie pas que ce sont les seules victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de faire des victimes. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins qui se trouvent un peu partout dans le pays ou au SNR. Dans ces endroits, les victimes subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort ou à des handicaps irréversibles.

V. DES CAS DE VSBG

Les VSBG en général et le viol en particulier sont des actes criminels qui associent violence, agression et domination. Il provoque des souffrances physiques et mentales. Au Burundi, la loi qui réprime le viol a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas visibles. Des enfants, des femmes et mêmes des hommes continuent de subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

Ces quelques cas sont illustratifs :

1- En date du 3 juin 2021, sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, Josiane Nibigira, membre du parti CNDD-FDD, a été battue et blessée sur son bras gauche par son époux Etienne Misigaro, lui aussi membre de ce parti. Selon des sources sur place, il l'a blessé à coups de bâtons. Selon les mêmes sources, Josiane s'était opposée à la vente de leur propriété foncière car elle reprochait à son mari de gaspiller des biens familiaux. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS de Ngoma tandis que le présumé auteur n'a pas été inquiété.

2- En date du 6 juin 2021, vers 16 heures, au centre de négoce de la colline Rabiho, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Emmanuéline Ndereyimana, âgée de 29 ans, commerçante, a été battue par son mari Eliezer Twagirayezu à coups de poing et de gifles jusqu'à lui faire perdre connaissance. Selon des sources sur place, la victime était dans un bistrot de ce centre en train de partager de la bière avec un autre homme lorsqu'elle a été surprise par son mari qui lui a exigé de retourner au marché pour vendre ses poireaux. Eliezer est allé au lieu de vente et a demandé à sa femme de lui donner de l'argent de la vente. Sa femme lui a donné quelques pièces de 50 FBU et son mari l'a tabassée. La victime a été évacuée vers le CDS Rabiho et son mari a payé la facture des soins médicaux.

3- En date du 7 juin 2021, vers 19 heures, sur la colline Rabiro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, une femme dénommée Ndereyimana, âgée de 25 ans, a été tabassée et blessée au niveau de l'œil gauche par son mari Pascal Niyorugira, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, le matin de ce jour, le mari avait donné une somme de 400 FBU à sa femme pour acheter du sel de cuisine quand elle allait faire vacciner leur enfant au CDS Rabiro. Selon les mêmes sources, dans l'après-midi, cette femme est rentrée avec le sel de 200 FBU car l'argent resté avait été utilisé pour acheter un beignet à son bébé qui avait très faim. Le soir, son mari a constaté qu'elle n'avait pas utilisé son argent comme convenu et l'a tabassée. Les voisins qui sont intervenus ont conduit cette femme au CDS pour des soins médicaux tandis que cet homme a été arrêté et conduit au cachot de la commune par des policiers.

4- En date du 12 juin 2021, vers 15 heures, sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Consolate, âgée de 5 ans, a été violée par un prénommé Tite, âgé de 42 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le violeur était dans un champ quand il a demandé à cette fillette de venir l'aider à arracher les herbes pour nourrir les vaches en promettant de lui payer de l'argent. Il l'a alors violée et lui a donné une pièce de 50 FBU. L'enfant l'a dit à sa mère qui l'a conduite immédiatement au CDS Gitaramuka pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, le violeur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot communal de la police.

5- En date du 12 juin 2021, vers 22 heures, à la 6^{ème} avenue, sur la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutumbuzi, province Bujumbura rural, une fillette prénommée E., âgée de 12 ans, a été violée par un Imbonerakure prénommé Elysée alias Matoroshi, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, cet Imbonerakure avait quitté une patrouille nocturne dans laquelle il était avec d'autres Imbonerakure, membres d'un comité mixte de sécurité et il s'est rendu au domicile de cette jeune fille. Il l'a trouvée dehors. Puis, il a fermé la porte de la maison dans laquelle la maman de la fille dormait et elle était malade. Ensuite, Elysée a intimé l'ordre à la victime de se taire en lui montrant un gourdin en forme de fusil et l'a violée.

La fillette a crié au secours et les autres Imbonerakure sont intervenus, ont arrêté le violeur, ont veillé sur lui toute la nuit avant de le conduire au cachot du poste de police de la zone Rukaramu, le matin du 13 juin 2021. La victime a été conduite au Centre Seruka à Bujumbura Mairie pour une prise en charge.

6- En date du 13 juin 2021, vers 23 heures, sur la sous colline Nyarugati, colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une femme prénommée Ménémore, âgée de 23 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été attaquée dans sa maison et blessée à coups de machette, au niveau de la joue gauche et au dos par le dénommé Nzitunga, âgé de 37 ans, de la même colline. Selon des sources sur place, Nzitunga s'est introduit chez Ménémore pour la violer et la femme a résisté, puis Nzitunga lui a assénée des coups de machette. Selon les mêmes sources, cette victime a crié et des voisins sont arrivés après la fuite du présumé auteur. Ils ont conduit la victime au CDS Kiranda où elle a été alitée. La femme vit

seule dans la maison avec ses deux petits-enfants et son mari est parti en Tanzanie pour chercher de l'emploi.

7- En date du 14 juin 2021, vers minuit, Mussa Karimanzira, résident sur la colline Nyange-Bushaza, a été poignardé au niveau des côtes par sa femme Jacqueline Uwimana. Selon des sources sur place, l'administrateur de la commune Kirundo, Viateur Habimana, a conduit cette victime à l'hôpital Kanyinya pour la faire soigner tandis que la présumée auteure a pris le large. Selon les mêmes sources, cet homme a été accusé d'infidélité par sa femme.

8- En date du 20 juin 2021, vers 21 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, une femme prénommée Alvera, âgée de 28 ans, a été assommée à coups de houe au niveau des hanches par son mari, Kadogo, âgé de 28 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était accusée de stérilité car elle venait de passer 3 ans sans mettre au monde. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi en commune Bugendana, province Gitega tandis que cet homme avait pris le large.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 30 juin 2021.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	474	206	23	234	11							8	1	474,00%
Bururi	250	286	151	13	112	10							1	2	114,40%
Gitega	400	1342	571	52	671	48							9	8	335,50%
Mpimba	800	4202	2488	212	1477	25							18	13	525,25%
Muramvya	100	731	339	28	333	31							3	3	731,00%
Muyinga	300	439	84	17	321	17								2	146,33%
Ngozi (F)	250	134		51		66		4		13			12	13	53,60%
Ngozi (H)	400	1449	540		901										362,25%
Rumonge	800	873	273	23	558	19							4	3	109,13%
Rutana	350	495	181	5	289	20									141,43%
Ruyigi	300	795	296	19	456	34							4	3	265,00%
CMCL Ruyigi	72	86						38		48					119,44%
CMCL Rumonge	72	61						30		31					84,72%
TOTAUX	4194	11367	5127	443	5352	281		72		92	-	-	59	48	271,03%
			5127+443=5 570		5352+281=5 633			0+72=72		0+92=92			59+48=107		

La population pénitentiaire est de 11 367 détenus + 107 nourrissons = 11 474

Le total des prévenus est de 5 570 adultes + 72 mineurs = 5 642

Le total des condamnés est de 5 633 adultes + 92 mineurs = 5 725

Le monitoring des violations des droits des prisonniers au cours du mois de juin 2021 a montré que tous les établissements pénitentiaires du Burundi connaissent un sérieux problème de surpopulation. L'effectif de la population pénitentiaire est de 2,74 fois la capacité d'accueil des prisons.

En effet, à la fin du mois de juin 2021, le total de la population pénitentiaire était de 11 474 personnes dont 5 642 prévenus et 5 725 condamnés alors que la capacité d'accueil de ces milieux carcéraux est de 4 194 personnes seulement. Cette population pénitentiaire était de 11 076 personnes et 11 169 personnes respectivement à la fin des mois d'avril et de mai 2021. Donc, une montée de 398 personnes en 3 mois seulement. Si cette courbe d'augmentation de la population pénitentiaire continue à cette allure, on aura, à la fin de l'année 2021, une augmentation de 1 592 personnes ; donc la population pénitentiaire aura atteint le chiffre d'avant la mise en application de la grâce présidentielle de cette même année.

Cela est le résultat des arrestations arbitraires suivies des emprisonnements illégaux qui n'ont pas cessé. Cela est observable à travers les taux d'occupation qui gonflent au jour le jour surtout dans les prisons de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi pour hommes et Gitega avec respectivement 731,00%, 525,25%, 474,00%, 362,25% et 333,50%.

Dans ces arrestations, les bénéficiaires de la grâce présidentielle sont les premières cibles selon les témoignages de la population.

VII. CONCLUSION

Au cours du mois de juin 2021, au moins 73 personnes ont été tuées, 29 autres ont été blessés, 25 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues et 8 personnes ont été victimes de VSBG. La population pénitentiaire continue d'augmenter à un rythme très inquiétant alors que la capacité d'accueil reste inchangée.

Le nombre de personnes tuées est dominé par les cas de personnes dont les corps ont été retrouvés ici et là et surtout dans des lieux loin de leurs domiciles. Et les enquêtes ne sont pas menées pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi. Cela découragerait ces comportements barbares. Les actes de vendetta et de justice populaire ont repris et s'intensifient dans le silence total des autorités administratives et policières. Dans ces actes barbares, les principales victimes sont des personnes qui sont accusées de pratiquer la sorcellerie alors qu'il n'y a pas de preuves. Elles subissent la chasse à l'homme et finissent par être lynchées.

Au vu de cette situation précaire des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, l'APRODH lance une fois de plus un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

1. Au gouvernement du Burundi

- ❖ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ❖ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.
- ❖ Arrêter d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là car cela constitue, pour les autorités administratives et policières, un moyen de protéger les auteurs des crimes et anéantir toute velléité d'investigation judiciaire.
- ❖ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.

2. Aux PTF

- ❖ Continuer à soutenir le Burundi tout en amorçant un dialogue inclusif afin d'arriver à des solutions consensuelles.

3. A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- ❖ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains.

4. A la population

- ❖ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement.

FIN ***** FIN ***** FIN